Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 1249/2008 DE LA COMMISSION

du 10 décembre 2008

portant modalités d'application des grilles communautaires de classement des carcasses de bovins, de porcins et d'ovins et de la communication des prix y afférents

(JO L 337 du 16.12.2008, p. 3)

abrogé par:

	Journal officiel		
	nº	page	date
Règlement délégué (UE) 2017/1182 de la Commission du 20 avril 2017	L 171	74	4.7.2017

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg/2008/1249/2017-07-11/fra